

Désignation commerciale: Durocal WV Härter
No d'article: F 6321

Version: 1/fr

Situation: 27.08.2012
Date d'impression: 27.08.2012

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale **Durocal WV Härter**
valable pour F 6321

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Peinture selon la fiche technique no.
483

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48
Fax: +41 / 44 / 877 48 62
Courriel: info@dold.ch
Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Zentrum Zürich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la R43 R52/53
Directive 67/548/CEE / 1272/2008/
CE (tableau 3.2).classification selon l'ordonnance Acute Tox. 3; H331 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412
(CE) N° 1272/2008

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger

Xi



Xi: Irritant

Composants déterminant le danger Aliphatisches Polyisocyanat
devant figurer sur l'étiquette

Phrase(s) de risque

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité

S23: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols .
S24: Éviter le contact avec la peau.
S37: Porter des gants appropriés.

S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

| Substance contenue | | Classification 67/548/CE | Concentration |
|-------------------------------|---|--|---------------|
| | | Classification 1272/2008/CE | |
| Aliphatiches Polyisocyanat | No. CAS: 28182-81-2 | R43 R52/53 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 | >= 50.0 % |
| Hexamethylen-1,6-dii-socyanat | No. CAS: 822-06-0 No.-CE: 212-485-8 No.-Index: 615-011-00-1 | T; R23 Xi; R36/37/38 R42/43 Acute Tox. 3 *; H331 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 | < 2.5 pds % |

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.
N'employer ni solvants, ni diluants.
Eviter ce qui suit : Radiations UV/ rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin.
Eviter ce qui suit : Radiations UV/ rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion

En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme.
Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité jet d'eau de forte puissance

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Veiller à la bonne aération des locaux.
Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver le récipient bien fermé. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Stocker à l'écart des denrées alimentaires.

Consignes d'entreposage Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Température de stockage recommandée: Stockage entre 5 et 20°C dans un lieu sec et bien aéré. Protéger de la chaleur et des rayonnements directs du soleil.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du

| | | |
|-----------|--|--|
| Allemagne | remarque | DFG, 12, Sa |
| | Valeur Limite Plafond | 1;=2=(I) |
| | Valeur / ppm | 0,005 |
| | Valeur / mg./m ³ | 0,035 |
| | Date d'émission | 12/07 |
| | Source | TRGS 900 (05/1/2010) |
| Autriche | Domaine de validité | MAK |
| | Résorption de l'épiderme / sensibilisateur | Sah |
| | Valeur à long terme / ppm | 0,005 |
| | Valeur à long terme / mg/m ³ | 0,035 |
| | Valeur à court terme / ppm | 0,005 |
| | Valeur à court terme / mg/m ³ | 0,035 |
| | Durée | Mow |
| | Source | Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte, 2007) |

Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Protection respiratoire | En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié. |
| Protection des mains | For prolonged or repeated contact: Protective creams for the skin surfaces hat come in contact with the product. |
| Protection des yeux | En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques. |
| Protection de la peau et du corps | Porter des vêtements de travail appropriés. |
| Mésures générales de protection et d'hygiène | Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques. |
| Mesures d'ordre technique | Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-------------------------|--|
| État physique | liquide |
| Forme | liquide |
| Couleur | blanc et teintes diverses |
| Odeur | Non applicable. |
| Point d'ébullition / °C | 100° C (Valeur dérivée) |
| Point d'éclair / °C | Non applicable. |
| Densité | 1.16 g/cm ³ |
| Auto-inflammabilité | Le produit n'est pas auto-inflammable. |

Autres informations

Mélange avec de l'eau complètement miscible
Temps d'écoulement 3mm en fonction de ISO 2431 / s 250

10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.
fort rayonnement UV

Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

11. Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**

Irritation primaire cutanée Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles.

Irritation oculaire Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

Indications sur la résorption par la peau Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Lors de maniement adéquat et d'utilisation stipulée conforme, le produit ne cause, selon nos expériences et les informations à notre disposition, aucun effet néfaste pour la santé.

Autres données (chapitre 11.) Le produit n'a pas été vérifié. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

12. Informations écologiques**Autres effets néfastes**

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|--|
| Considérations relatives à l'élimination | Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. |
| Code des déchets | Code des déchets produit: 080112 |
| Nature du déchet | Couleur, peinture ou du vernis |
| Emballages vides contaminés | Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) |

14. Informations relatives au transport

| | Transport terrestre GGVS/ADR/RID | Transport maritime IMDG/GGVSee | Transport aérien ICAO/ IATA |
|------------------------------|---|---|--|
| Description des marchandises | Kein Gefahrgut nach ADR | Kein Gefahrgut nach IMDG | |
| Proper shipping name | | Non dangerous good | Non dangerous good |

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|---|
| VOC | |
| EU (g/l): | 0 |
| CH (g/kg): | 0 |
| Decopaint-Richtlinie | 2004/42/IIA(j)140(2010)0 |
| Limitation d'emploi. | Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). |
| Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA | 2 |
| Classification de risque selon le VbF | non applicable |

16. Autres informations

| | |
|--------------------------|--|
| Phrases R des composants | R23: Toxique par inhalation. R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Phrases H des composants | H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |

| | |
|--|--|
| | H331: Toxique par inhalation. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. |
| Modification par rapport à la dernière version | Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement. |
| Notes de traitement | Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. |
| Autres informations | Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. |
| Restrictions conseillées | Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations. |

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.